

# INFOS

## Plogastel Saint Germain

### Horaires d'ouverture de la mairie

du mardi au vendredi : 9h/12h - 13h30/17h30

le lundi et le samedi : 9h/12h

Tél. : 02.98.54.58.57 / Fax : 02.98.54.58.93

courriel : [mairie@plogastelsaintgermain.fr](mailto:mairie@plogastelsaintgermain.fr)

Site internet : [www.plogastelsaintgermain.fr](http://www.plogastelsaintgermain.fr)



Pour recevoir le Plogastel infos par mail : contacter la mairie

JUIN 2020 N° 399



Crédit Photo : Le Télégramme

Nouvel équipement des services techniques, pour permettre l'entretien du cimetière sans avoir à recourir aux produits phytosanitaires.

Voir article ci-après.

## VIE MUNICIPALE

### UN CIMETIÈRE SANS PESTICIDES

Depuis janvier 2017, les collectivités territoriales, établissements publics ainsi que l'État, doivent se passer de produits phytosanitaires pour entretenir espaces verts, bois et promenades accessibles au public. Les cimetières ne font donc pas exception à la règle.

En plus de la préservation de notre environnement, le cimetière en zéro phyto est également un enjeu de santé publique. La santé des agents, des riverains et des personnes fragiles ne peut qu'être meilleure sans pesticides.

Pour atteindre l'objectif zéro phyto au cimetière, la commune a mis en place des solutions naturelles :

Des plantes couvre-sol (Zoysia tenuifolia) ont été plantées entre les tombes et aux endroits difficiles d'accès.

« Le Zoysia tenuifolia, plus connu sous le nom de Gazon des Mascareignes, est une petite graminée naturellement très basse. Aussi douce au regard qu'au pied, elle forme lentement un tapis fin, persistant, joliment bosselé et remarquablement dense, tout en gardant son superbe coloris vert printemps sous la chaleur et presque sans eau. Son feuillage jaunit en hiver sous l'effet du froid. Cet étonnant couvre-sol, d'autant plus court et serré qu'il est piétiné, permet de s'affranchir presque totalement des corvées d'arrosage et de tonte. »



Gazon des Mascareignes Zoysia tenuifolia

L'acquisition d'un outil mécanique de désherbage, « la Plourasette » pour l'entretien des allées.

« La Plourasette est un outil développé par des employés de la commune de Plouër Sur Rance pour désherber mécaniquement les allées et terrains ensablés. »



« Attelée derrière un microtracteur, elle arrache l'herbe en un seul passage. »

Cet investissement d'un montant de 2000€ est subventionnable à hauteur de 50% par la région.



La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des personnes bénévoles qui ont œuvré dans le cadre de la crise COVID 19, au travers d'actions connues ou inconnues.



De nombreuses propositions d'aides pour diverses tâches nous sont parvenues, notamment les courses et le portage de courses aux personnes les plus vulnérables. Merci pour cette aide précieuse qui a permis de rompre l'isolement dans ce contexte inédit.

Depuis l'appel à confectionner des masques solidaires, lancé par la municipalité fin avril, environ 300 exemplaires ont déjà été réalisés. Nos remerciements admiratifs aux couturières amatrices ou professionnelles, pour leur engagement et leur mobilisation ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué des dons de tissus, de molleton, d'élastiques et de biais.



A ceci s'ajoutent les nombreuses initiatives personnelles pour soutenir vos proches et votre entourage.

**Bravo à tous pour cet élan de solidarité, et de générosité !**

### Calendrier des prochaines manifestations

En raison du contexte sanitaire de pandémie de COVID-19 et des mesures gouvernementales, nous vous informons que les manifestations et festivités prévues sur le territoire de la commune sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. La salle Multifonctions reste également fermée.

### Agir

#### DESTRUCTION OBLIGATOIRE DU CHARDON DES CHAMPS

Sur l'ensemble du territoire départemental, la destruction, avant le stade floraison, du chardon des champs (Circum arvensis) s'impose à tout les propriétaires ou usagers de parcelles, qu'ils possèdent ou exploitent. La destruction sera réalisée de préférence par voie mécanique.

Arrêté préfectoral 2010-1019 relatif à la destruction des chardons

Informations : <http://www.finistere.gouv.fr/>



## Pas d'animations en vue pour les mois qui viennent pour le Patrimoine :



les 20 ans de l'association qui devaient être fêtés le 21 juin, la fête du Patrimoine le 1er Août, la balade de fin septembre sont reportées à l'année prochaine.

La saison 2019/2020 sera donc une année blanche !

Néanmoins les bénévoles continuent leur mission de sauvegarde et d'entretien du patrimoine local. Suivant la météo des chantiers d'une 1/2 journée sont maintenus dans les conditions de respect des règles sanitaires :



Crédit Photo : Le Patrimoine de Plogastel

pas plus de 10 participants et distanciation physique entre les bénévoles !

C'est dans ces conditions que nous sommes intervenus à St Honoré où la chapelle et ses abords étaient envahis de hautes herbes, le lavoir de Minven qui disparaissait sous la végétation et enfin mardi dernier à St Avé.

Des interventions sont également prévues pour l'entretien des chemins de randonnée très fréquentés et très appréciés pendant la période de confinement !



Suite à la fermeture des salles municipales, l'activité tricot est suspendue jusqu'au mois de septembre.

Si vous avez des ouvrages terminés qui vous encombrant, vous pouvez les déposer au 13 rue des bruyères.

Je souhaite à toutes un bel été et rendez-vous en Septembre.

Thérèse COCHOU

## INFORMATIONS BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque récupère les documents empruntés des adhérents et ceux pris avec l'école durant la journée sans rendez-vous.

Une caisse est mise à disposition devant l'entrée afin de les mettre en "quarantaine".

### UN SERVICE DE " DRIVE "

sera prochainement opérationnel via notre catalogue en ligne : [https://plogastel.c3rb.org/opac\\_net/](https://plogastel.c3rb.org/opac_net/) ou par téléphone : 02.98.54.91.88

**Ce service vous permettra de récupérer vos réservations sur des plages horaires que vous aurez préalablement définies.**

## DES NOUVELLES DU CLUB DES LOISIRS

- L'accueil du Club à la salle des Retraités est reporté au jeudi 3 septembre. (Sauf contre ordre)

- Suivant la situation sanitaire à cette date, les mesures et préconisations pour se préserver seront annoncées auparavant.

- Actuellement se retrouver en petits groupes étant possible à l'extérieur, dans le respect des recommandations en vigueur, n'hésitez pas à contacter le club.

- Contact : [club.loisirs.psg@gmail.com](mailto:club.loisirs.psg@gmail.com) ou 06.30.77.59.42

Ul Amir du Goyen  
Centre Social



## ACCUEIL DE LOISIRS

Le centre a rouvert mercredi 20 mai avec Maud & Jérémy.

Le protocole sanitaire des ALSH demeure identique à celui de l'éducation nationale avec le respect des gestes barrières et un lavage des mains régulier des enfants. Nous sommes donc dans l'obligation de restreindre pour le moment notre capacité d'accueil à 15 enfants dont 10 qui dorment à la sieste, une distanciation sociale étant demandée.

Un enfant par table est prévu. Les fratries pourront être regroupées. Les manteaux et sacs seront accrochés à la chaise attribuée à l'enfant pour la journée.



Crédit Photos : ULAMIR du Goyen - Centre Social



Nos animateurs s'adaptent à ces nouvelles modalités d'interventions en proposant des activités conformes aux contraintes sanitaires.

Les horaires du centre de loisirs restent inchangés. Il est ouvert de 9h à 17h avec une garderie sur inscription à partir de 7h15 et jusqu'à 19h.

Chaque enfant possède sur sa table un plateau qui contient : feutres, feuilles, coloriages, gommettes, ainsi que quelques petites activités (guirlandes du printemps, un pissenlit à décorer) sans oublier des Légos.

Les plus grands ont également eu accès à deux feuilles en version BD qui explique le déconfinement. Pour les plus jeunes nous avons échangé à leurs arrivées ainsi qu'avec les parents.

## ANIMATIONS ADOS

### LEAGUE OF LEGENDS

**RENDEZ VOUS LE VENDREDI 5 JUIN DE 20H A 22H VIA ZOOM**

Allez rejoins nous, on se fait une partie de LOL!! Tu connais ? League of Legend, penses-tu pouvoir nous envahir !!! J'en doute !

Rendez-vous de 20h à 22h Inscription à [ulamir.poullan@wanadoo.fr](mailto:ulamir.poullan@wanadoo.fr)  
Le lien sera envoyé aux inscrits via leur adresse mail.

### CERF VOLANT

**Rendez-vous de 15h à 17h Foyer de Pouldergat rue de Pratanirou**

Viens t'initier à la pratique du cerf-volant, Jano te propose de tester un des 4 bolides de l'animation jeunesse, si tu en possèdes n'hésite pas l'amener pour plus de fun. L'animateur aura tout le matériel de stérilisation sur place. Masque conseillé.

**Transport assuré par chacun des participants**

### Infos RAM :

Elen Larvor la remplaçante de Noémie Gadras pour quelques mois, reprend également dans des conditions particulières les permanences du Relais Assistantes Maternelles sur rendez-vous. Vous pouvez la joindre à [gadras.ulamir@orange.fr](mailto:gadras.ulamir@orange.fr) ou au 02.98.74.27.71.

## Place des Arts

### LA GALERIE ARTS RADEN A REPRIS SES ACTIVITÉS

Yves BERANGER

Soizic THUAL

en prolongeant l'exposition de **Soizic THUAL** et **Yves BERANGER**

(initialement prévue du 06 au 29 mars) jusqu'au dimanche 7 juin inclus.

**Samedi et dimanche de 15h à 19h**



Prochaine exposition du 30 au 26 juillet

**Jean-Jacques LAPOIRIE**

<http://www.lapoirie-plasticien.com>

Renseignements : <http://artsraden2.blogspot.com/>



**La rentrée après le confinement s'est bien déroulée.**

Les équipes enseignantes et municipales ont travaillé main dans la main afin que les élèves soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Tout a été mis en place afin qu'il n'y ait aucun brassage entre les groupes d'élèves qui sont accueillis depuis le 14 mai. Chaque classe a son espace, en garderie, en cantine et en cour de récréation pour le plus grand bonheur des enfants qui sont heureux de retrouver le chemin de l'école.

**Rentrée 2020 :**

Afin d'inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre, veuillez contacter l'école au 02.98.55.44.56.

**La visite de l'école est possible sur rendez-vous.**

Conditions :

- 1 seul accompagnant par enfant
- port du masque obligatoire pour l'adulte.

**Skol Diwan**

**Distro d'ar skol !**

Adkavet o deus ar vugale hent ar skol d'ar Yaou 14 a viz Mae, dizoloet o deus ur skol ha klasoù cheñchet. Aozet ez eus bet pep tra er skol o toujañ da reolennoù ar protokol savet evit an distro ispisial.

Laouen e oa ar vugale memestra da adkavout o mignoned hag a-drugarez da c'hoarioù ha binvioù prientet evit ar degouezh-mañ e teuont a-benn da lezel ur metrad hed kenetrezo en imor vat.

Ma fell deoc'h enskrivañ o bugel evit miz Gwengolo e c'helloc'h dont e darempred ganeomp, chom a ra plasoù.

**Retour à l'école !**

Les enfants ont découvert une école et des classes changées lors de leur retour le jeudi 14 mai... tout avait été préparé dans l'école en suivant les règles du protocole rédigé pour ce retour spécial.

Les enfants étaient néanmoins contents de retrouver les copains et grâce à des jeux et outils préparés pour l'occasion, ils arrivent à maintenir un mètre de distance entre eux dans la bonne humeur.



*Crédit Photos : Skol Diwan Plogastel*

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour le mois de septembre, vous pouvez nous contacter dès à présent, il reste des places.

02.98.82.24.42 ou [skol.plogastel-sant-jermen@diwan.bzh](mailto:skol.plogastel-sant-jermen@diwan.bzh)



**Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden**

**LA LEVÉE DU CONFINEMENT LIÉ À LA LUTTE CONTRE LE COVID-19 PERMET DÉSORMAIS DE RELANCER L'OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DU FRELON ASIATIQUE PAR DESTRUCTION DES NIDS.**



Comme les années précédentes, les habitants sont invités à faire leur(s) demande(s) auprès de la Mairie, au 02.98.54.58.57? afin qu'un référent communal vienne confirmer la présence de l'espèce et prenne les informations nécessaires.

La destruction sera alors réalisée par un professionnel conventionné et prise en charge financièrement par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Les demandes de destructions réalisées en dehors de cette procédure (appel direct d'un professionnel par exemple) ou les destructions de nids d'autres espèces ne seront pas prises en charge.

Informations :

*Une fois traités les nids peuvent demeurer en place, ils se désagrègeront naturellement et ne sont pas recolonisés.*



Notre agence Adecco Onsite recherche pour son client **Connétable Chancerelle** pour des missions de 6 mois

- Des ouvriers agro-alimentaires H/F
- Des caristes H/F
- Des conducteurs de machines H/F
- Des conducteurs de ligne H/F
- Des ouvriers conditionnement H/F
- Des préparateurs de commandes H/F
- Des régulateurs flux de personnes liés aux mesures sanitaires H/F



**Tous ces postes sont à pourvoir en intérim et en CDI Intérimaire**

**Rejoignez-nous !!**

**Votre contact Adecco chez Connétable**

Mail : [adecco.cu9@adecco.fr](mailto:adecco.cu9@adecco.fr)

Tél : 06.64.68.72.48

**AR BREZHONEG D'AN HOLL E BRO GERNE LE BRETON POUR TOUS EN CORNOUAILLE**

APPRENEZ LE BRETON ! **DESKIT BREZHONEG !**

Réunion d'information sur les formations longues



**Le jeudi 4 juin 2020 à 18h**

**Ploneour-Lanvern**

Salle Mervent Place Amiral Ronarc'h

*Financements possibles pour les salariés et demandeurs d'emploi*

**Animaux domestiques**

**FAIRE IDENTIFIER VOTRE ANIMAL, C'EST LE PROTÉGER.**

POURQUOI ?

Faire identifier votre animal de compagnie est une démarche utile et obligatoire qui contribue à la protection de votre animal.

COMMENT ?

Qu'il s'agisse d'un tatouage ou d'une puce électronique, l'identification d'un animal n'est réalisée que par des professionnels habilités.

QUAND ?

L'identification d'un animal est idéalement réalisée lorsque les chiens et chats sont jeunes. Obligatoirement, elle devient nécessaire en cas de voyage, de cession ou d'acquisition...

VOYAGER

L'identification par puce électronique est le seul moyen de pouvoir voyager librement avec votre animal.

*Toutes les informations et réponses à vos questions sur : <https://identifier-mon-animal.fr/>*

**DU 8 AU 14 JUIN**



**SEMAINE NATIONALE DE L'IDENTIFICATION**



Identification des carnivores domestiques



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



**Prévention**



**FEUX DE FORÊT : PRÉSERVONS LA FORÊT ET LES ESPACES NATURELS GRÂCE AUX BONS COMPORTEMENTS !**

Après plusieurs semaines passées chez soi, l'envie de profiter du grand air est forte. Dans toute la France, il est essentiel de respecter certains bons comportements afin d'éviter tout départ de feu, que ce soit en forêt ou près de zones de nature comme les friches, les champs, les landes, les bords de route... Avec les conditions météorologiques de ces derniers mois, les sols et la végétation sont très secs. Les espaces naturels pourraient s'enflammer rapidement. Pour limiter le risque, il convient d'adopter de bons gestes : ne faites pas de barbecue et ne jetez pas de mégots aux abords de zones de nature, ne stockez pas de combustibles près des habitations. En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112 ou le 114 destiné aux sourds et aux malentendants) et restez bien dans votre maison. La préfecture met également à disposition des informations via son site ou un répondeur. Rappelons que plusieurs hectares de forêt ont déjà été incendiés en ce début de printemps, dans la zone à risque habituelle comme dans les Alpes Maritimes (32 ha le 9 avril 2020) ou les Bouches-du-Rhône (98 ha le 9 avril 2020) mais aussi dans des départements historiquement moins exposés comme en Charente (36 ha le 10 avril 2020), Haute-Loire (15 ha le 15 avril 2020), Sarthe (10 ha le 23 avril 2020), entre Vosges et Moselle (10 ha le 24 avril 2020).

Plus d'informations : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

## Infos Pratiques



**DÉFIBRILLATEURS :** Salle Polyvalente - Salle Multifonctions.  
2 appareils accessibles à tous et d'une grande simplicité d'utilisation. *Si une personne est victime d'un arrêt cardiaque devant vous, n'hésitez pas à vous en servir ! Vous pourrez peut-être lui sauver la vie !*

### Maison médicale de Briscoul Huella

**Médecin :** Sur rendez-vous - 02.98.55.72.04

**Podologue :** 02.98.55.45.19

**Cabinet infirmier :** 02.98.54.55.64

**Sage-Femme :** 07.81.99.25.65

**Médecin de garde :** N° unique 15

**Maison médicale de garde à l'Hôtel-Dieu de Pont l'Abbé :**  
02.98.82.40.40

**Urgences depuis un portable :** 112

**Pharmacie de garde :** 32 37

**Pharmacie LE MOINE :** 02.98.54.55.98

du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 19h15

le jeudi de 9h à 12h15 et de 15h à 19h15 et le samedi de 9h à 12h15

**Kinésithérapeutes :** 02.98.54.59.24

**Hypnothérapeute :** N. VIGOUROUX - 06.89.98.99.48

**Hypnothérapeute :** A. L. NICOT - 06.02.36.16.26

**Psychologue Clinicienne :** 06.01.46.33.27 / 06.17.93.53.10

**Ostéopathe diplômée :** G. BUSSON - 07.67.34.19.22

**Ostéopathe diplômée :** E. JEANCOLAS - 06.03.84.68.75

**Réflexologue :** S. THOMAS - 06.20.99.87.96

**École publique - Direction :** 02.98.55.44.56

**École Diwan - Direction :** 02.98.82.24.42

**Résidence AOLYS :** 5, allée des Sources - 02.29.40.37.88

**Micro-crèche :** Briscoul Huella - 02.98.92.81.74

**Assistants maternelles :** liste disponible en mairie et auprès du RAM 02.98.54.54.20 ou 02.98.74.27.71

**Clic du Pays Bigouden :** 02.98.87.39.50

**ADMR du Haut Pays Bigouden :** 02.98.91.59.94

**Maison de Services Au Public :** 02.98.54.49.04

**Alexane Taxi :** 07.82.38.67.78 - 7j/7

**Déchetterie de Pouldreuzic :**

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

**Déchetterie de Plonéour Lanvern :**

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

**La Poste :** mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h30 - 12h

**Conciliateurs de justice des cantons - rdv** 02.98.98.06.04

**Permanences au 14, rue Charles Le Bastard à Pont l'Abbé**

• Madame Chantal Le Pape : le mardi de 9h30 à 11h45.

• Monsieur Gilbert Riou : le jeudi de 9h30 à 11h45

## Services & Commerces



LA BRIGADE DE GENDARMERIE  
DE PLOGASTEL ST GERMAIN EST À VOTRE  
SERVICE ET À VOTRE ÉCOUTE POUR VOS DÉPÔTS DE  
PLAINTES OU TOUS AUTRES SUJETS.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, et avant de vous déplacer dans nos bureaux, vous pouvez joindre la brigade au 02.98.54.58.65 de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, et vous pouvez également utiliser notre boîte mail publique :

[cob.audierne@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.audierne@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

Un rendez-vous vous sera programmé dans les plus brefs délais afin de vous recevoir.

Au moment de votre appel, si le chargé d'accueil n'est pas occupé, le rendez-vous sera immédiat.

Merci à vous

Prenez soin de vous et de votre famille.

COMMUNAUTÉ DE BRIGADE D'AUDIERNE - PLOGASTEL ST GERMAIN



**Horaires :**

**Mercredi :**

de 16h à 18h30

**Samedi :**

de 10h30 à 12h et 16h à 18h30

**Dimanche :**

de 16h à 18h30

## NOUVEAU

KERNE MULTI SERVICES

L'ASSISTANCE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Besoin d'un coup de main, d'assistance ou d'un dépannage rapide, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous répondrons rapidement à votre demande, et établirons un devis gratuit avant toute intervention.

La société K.M.S. est spécialisée dans les services à la personne.



### LES PRESTATIONS PRINCIPALES QUE NOUS RÉALISONS :

- **Travaux de petits bricolages** (pose luminaires, rideaux et tringles, montage de meuble. Fixation étagères et store. Petites réparations de menuiseries, carrelage, placo. Petits travaux de tapisserie, revêtements de sols, enduits de rebouchage, fissures. Remplacement WC, raccordement évier. Changement prise électrique, interrupteur, fusible...)

- **Assistance informatique à domicile** (installation et dépannage ordinateurs, tablettes, Smartphones et périphériques)

- **Assistance administrative à domicile** (aide à la rédaction des correspondances courantes, Aux formalités administratives, A la constitution de dossiers d'aides...)

- **Petits travaux de jardinage** (tonte, nettoyage, débroussaillage...)

- **Livraison de courses à domicile**

- **Maintenance et vigilance temporaire de résidence** (ouvrir les volets le matin et les refermer le soir, arroser et entretenir les plantes d'intérieur et d'extérieur, anticiper sur une intempérie annoncée, relever le courrier).

- **Réalisation de plans** (non éligible au crédit d'impôts)



K.M.S étant affilié aux services à la personne, chaque prestation réalisée vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôts de 50%.



### VOS BESOINS, NOS SOLUTIONS.

Contact : Erwan CABARET au 06.62.75.32.07

ou par mail : [erwan.cabaret@gmail.com](mailto:erwan.cabaret@gmail.com).

**Covid 19 :** Pas d'inquiétudes, les mesures de protections individuelles sont mises en place lors des interventions, port d'un masque, utilisation de gel hydroalcoolique. La sérénité passe aussi par la sécurité sanitaire de chacun.

## Environnement



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
BRETAGNE

### SAUVONS LES HIRONDELLES !

Le cri d'alerte du groupe

Finistère de la LPO Bretagne !

(Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Un triste constat : la destruction des nids d'hirondelles est une pratique courante.

Depuis environ 30 ans la population des hirondelles a diminué en moyenne de 40% dans tout l'hexagone. Les principales causes de ce déclin sont dues à l'homme : destruction des nids, et utilisation massive d'insecticides, d'où un effondrement de leurs ressources alimentaires. Par conséquence, les nichées doivent être nombreuses et abondantes pour compenser les pertes élevées des populations lors de la migration. Les nids ne doivent pas être détruits, même après le départ des hirondelles, ils seront repris l'année suivante. Épuisées par leur migration, elles ont moins de chance de mener à terme leur nichée si elles doivent reconstruire un nid.

N'oublions pas que les hirondelles et les martinets jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes ; elles permettent en particulier de lutter naturellement contre les moustiques.

Pour toute demande d'information, adressez-nous un mail à [finistere@lpo.fr](mailto:finistere@lpo.fr) ou contactez-nous au 07.49.22.17.84.

Si cette nidification vous occasionne une gêne, nous pourrions vous aider à trouver des solutions.

### LES HIRONDELLES & LES MARTINETS SONT DES OISEAUX PROTÉGÉS

Article L 415-3 du code de l'environnement :

La destruction intentionnelle des nids est une infraction constitutive d'un délit qui expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et 3 ans d'emprisonnement.